

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°37 du 3 octobre 2008**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°8**

**DÉCISION N° 404048/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP**

relative à la création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Brest.

*Du 30 juin 2008*

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE : *sous-direction « ressources-études prospectives » ; bureau « études prospectives ».*

**DÉCISION N° 404048/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP relative à la création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Brest.**

*Du 30 juin 2008*

NOR D E F E 0 8 5 2 1 9 0 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1*

*Référence de publication : BOC N°37 du 3 octobre 2008, texte 8.*

---

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense ;

Vu la note n° 0-39296-2008 DEF/EMM/SIC/NP du 12 juin 2008 <sup>(1)</sup>.

Article 1er.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, est créée la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Brest (DIRISI BREST). Elle prendra le statut de direction locale, organisme extérieur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

Article 2.

Une instruction particulière précisera les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la DIRISI Brest.

Article 3.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la  
défense,*

Patrick FRESKO.

---

(1) (n.i. BO).